

Journée de formation pratique

# La mobilité des travailleurs

## d'un point de vue juridique et (para)fiscal

Cette formation pour les employeurs comprend deux modules : le traitement fiscal et parafiscal des voitures de société et celui des solutions (alternatives) de mobilité.

Au cours du premier module, les experts vous présenteront un aperçu du régime actuel des voitures de société et de ses changements futurs. Ce module intègre le droit du travail, le droit de la sécurité sociale et le droit fiscal (impôt des personnes physiques, impôt des sociétés et TVA).

Au cours du deuxième module, la mobilité sera abordée dans une approche pragmatique en intégrant d'autres moyens de mobilité et des mécanismes innovants tels que le budget mobilité, l'allocation de mobilité (i.e. cash4car) et le sacrifice salarial (i.e. flexreward et plans cafeteria).

Grâce à cette journée de formation pratique, vous acquérez une connaissance des mécanismes de mobilité réservés aux travailleurs en prenant en compte les dernières évolutions législatives qui peuvent profiter aux travailleurs et à leurs employeurs. Cette formation vous permettra de faire un choix éclairé et de déterminer la politique de mobilité du futur de votre entreprise. Ces connaissances vous permettront de faire un choix éclairé sur la politique de mobilité de votre entreprise en utilisant des mécanismes innovants dont les coûts sont limités.

Présenté par:

**Kris De Schutter, Vincent Marcelle, Mathieu Taverne,  
Bert Gevers et Hélène Bourleau, Loyens & Loeff**

## Introduction: Evolution

- Changement de mentalité des travailleurs
- Changement de mentalité des employeurs
- Osez sauter

## Module 1: Voitures de société

- Voiture de société ?
- Principes de droit du travail
- Sécurité sociale
- Fiscalité
- Exemples concrets
- Présentation d'une car policy

## Module 2: Une autre mobilité ?

- Allocation de mobilité ou budget de mobilité
- Principes de droit du travail
- Sécurité sociale
- Fiscalité
- Exemples concrets
  
- Les vélos, les trottinettes et le transport en commun
- Principes de droit du travail
- Sécurité sociale
- Fiscalité
- Exemples

- Budget de mobilité
- Principes du droit du travail
- Piliers
- (Para)-fiscalité
- Exemples
- Mesures anti-abus
- Fin du contrat de travail
  
- Recommandation :  
un plan de mobilité personnalisé
  
- Cadre légal
  - Conditions d'introduction
  - Regards croisés
  
- Cadre extra-légal
  - Pour qui ?
  - Aspects juridiques
  - Alternatives – inspiration
  - Impacts en matière de sécurité sociale et de fiscalité (IPP - ISoc - TVA)
  - Exemples

## Conclusion: une regard vers l'avenir

## Formulaire d'inscription

Par courrier

Par fax

Par tel.

Par courriel

Sur notre site internet

Info Topics, Kwikaard 74, 2980 Zoersel

0032/(0)3 227 18 59

0032/(0)3 226 22 19 ou 0032/(0)15 34 83 53

info@infotopics.be

www.infotopics.be

Fortis: 220-0929472-54

IBAN: BE42 2200 9294 7254

SWIFT BIC: GEBA BE BB

TVA BE 0453326035

RPR-RPM Antwerpen

Société:	.....
Adresse:	.....
Code postal:	.....
Lieu:	.....
N° de TVA:	.....
Téléphone	.....
Secteur	.....
Nombre d'employées:	.....
<b>Participants</b>	
Nom:	.....
Prénom:	..... <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme
E-mail:	.....
Fonction:	.....
Nom:	.....
Prénom:	..... <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme
E-mail:	.....
Fonction:	.....
<b>Adresse de facturation</b>	
Société:	.....
Adresse:	.....
Code postal:	.....
Lieu:	.....
N° de TVA:	.....
Date:	.....
Signature:	.....

## LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS D'UN POINT DE VUE JURIDIQUE ET (PARA) FISCAL

23 avril 2020 – Martin's Château du Lac Genval 2033

Les frais d'inscription comprennent la formation, le repas, les pauses-café, le parking et la documentation complète. Les frais d'inscription par personne s'élèvent à 774,40 euros (640 euros + 21% TVA) et peuvent être versés à l'avance au numéro de compte 220-0929472-54.

Les annulations sont possibles jusqu'à 2 semaines avant la date et par écrit. Le cas échéant, le prix complet de l'inscription est ensuite remboursé. Vous pouvez aussi vous faire remplacer par un collègue.

Vos coordonnées seront conservées avec votre inscription dans nos fichiers, sauf objection de votre part, de sorte que nous puissions vous tenir au courant de nos prochaines formations.

Le Règlement Général concernant la Protection des Données prévoit le droit d'accès, de modification et de suppression. Vous trouverez les détails de la manière avec laquelle nous traitons vos données dans notre politique de confidentialité sur notre site <https://www.infotopics.be/privacy-policy>.